



Le 14 mars 2016

Destinataires : Membres du Conseil canadien du CTC

Chers confrères et consœurs,

Chaque année, le 28 avril, nous prenons le temps de nous recueillir en mémoire des travailleurs et travailleuses qui sont morts, ont été blessés ou sont tombés malades en raison de dangers et d'accidents du travail. Nous ne pouvons pas ranimer les morts, mais nous nous efforçons grandement d'améliorer la sécurité des lieux de travail.

Cette année, nous marquons le Jour de deuil en nous attaquant à la principale cause de décès attribuables au travail au Canada. **En ce 28 avril, nous revendiquons une interdiction nationale de l'amiante**, substance reconnue en tant que cause de maladies, de souffrances et de décès qu'il serait possible de prévenir.

Veillez ajouter la voix des membres que vous représentez à notre appel à cet important changement.

Chaque année, plus de 2 000 personnes meurent au Canada de maladies attribuables à l'exposition à l'amiante telles que les mésothéliomes, le cancer du poumon et l'amiantose. Depuis 1996, les maladies causées par l'exposition à l'amiante comptent pour environ le tiers des décès attribuables au travail qui ont fait l'objet d'une indemnisation. De très nombreuses personnes meurent sans que leur décès fasse l'objet d'une indemnisation parce qu'il a été impossible d'établir un lien précis entre leur maladie et la source de leur exposition.

Malgré cela, l'importation de produits contenant de l'amiante, tels que les plaquettes de frein et les tuyaux de ciment, augmente. L'absence de registre officiel des bâtiments reconnus contenir de l'amiante accroît le risque d'exposition inutile. Les nouvelles dépenses d'infrastructure que projettent les gouvernements de tous les ordres rendent pressant le besoin d'adopter l'interdiction sans tarder pour garantir que les nouvelles infrastructures soient dénuées d'amiante.

Il y a vingt-cinq ans, le gouvernement fédéral a proclamé le 28 avril en tant que Jour de deuil national à la mémoire des travailleurs et travailleuses morts ou blessés au travail. Cette année, le Canada peut faire un énorme pas en avant en interdisant l'amiante pour mieux faire régner la santé et la sécurité dans nos lieux de travail, nos foyers et nos lieux publics.

Veillez vous joindre à nous. Ensemble, nous pouvons voir à ce que le gouvernement fédéral interdise enfin officiellement l'amiante. Cela sauvera des vies et préviendra énormément de souffrance. De plus, cela allégera le fardeau de notre système de santé et des régimes d'indemnisation pour accident du travail dans l'ensemble du pays.

Il est temps de mettre un terme à l'utilisation de l'amiante.

En toute solidarité,

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hassan Yussuff', written in a cursive style.

Hassan Yussuff